



N° 2022/41
du 23 juin 2022

DELIBERATION

*portant classement des voies du lotissement « CANYSIA »
dans la voirie urbaine communale*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU l'arrêté modifié n°1976-2015/ARR/DFA du 30 juillet 2015 autorisant la SAS HABITAT RESIDENTIEL à réaliser un lotissement dénommé « CANYSIA », sur la commune de Païta,
- VU la délibération n°2017/11 du 9 mars 2017 portant dénomination des voies du lotissement « CANYSIA »,
- VU la délibération n°2021/33 du 28 avril 2021 portant acquisition des lots de voirie et réseaux divers du lotissement « CANYSIA », en vue de leur classement dans le domaine public communal,
- La commune étant propriétaire de l'assiette des voies,
- La commission de l'aménagement urbain consultée en sa séance du 07 juin 2022,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Les voies ci-après détaillées du lotissement « CANYSIA » sont classées dans la voirie urbaine communale dans les définitions suivantes et telles que figurant au plan n° 2022-DL-03 du 16/05/2022 annexé à la présente délibération :

N° de voie urbaine	Dénomination	Assiette foncière	Longueur classée	Emprise
V.U.240	Rue du PETIT TRAIN	Lot n° 216 (N.I.C : 438232-5197)	512 mètres environ	12,50 mètres minimum
V.U.241	Rue du Chef de gare FONTAINE	Lot n° 200 (N.I.C : 438231-5888)	653 mètres environ	10,50 mètres minimum
V.U.242	Rue du Conducteur BENEBIG	Lot n° 217 (N.I.C : 438232-5036)	243 mètres environ	10,50 mètres minimum
V.U.243	Rue de la MARGUERITE	Lot n° 202 (N.I.C : 438231-6849)	70 mètres environ	10,50 mètres minimum
V.U.244	Rue du Conducteur DELESSERT	Lot n° 204 (N.I.C : 438231-5965)	215 mètres environ	10,50 mètres minimum
V.U.245	Rue du Mécanicien GUITTET	Lot n° 201 (N.I.C : 438231-3950)	247 mètres environ	10,50 mètres minimum
V.U.246	Allée de la CAULRY	Lot n° 203 (N.I.C : 438231-6948)	177 mètres environ	6 mètres minimum
V.U.247	Allée de la PUECH	Lot n° 199 (N.I.C : 438232-5123)	111 mètres environ	6 mètres minimum

ARTICLE 2 :

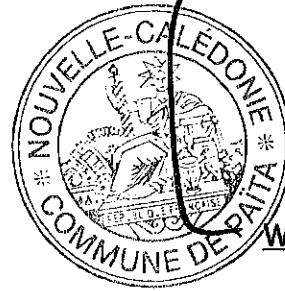
Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

Multiple handwritten signatures of council members, including names like 'Gatuhau', 'Sengikute', and 'Sama', scattered across the page.

AMPLIATIONS :

- Registre.....	1
- S.A.S	1
- S.G.....	1
- SGA.....	2
- DST.....	1
- Service de l'Urbanisme.....	1
- Brigade de Gendarmerie.....	1
- Service Topo province Sud.....	1
- DITT.....	1
- Affichage.....	2
- Archives	1



Echelle : 1:3 000
 Données sources : GIE SERAIL / DITTT
 Réf. Plan : 2022-DL-03 du 16/05/2022

COMMUNE DE PAITA

Lotissement CANVYSIA
 Classement des voies urbaines
 n° 240 à 247